



# Une bataille de gagnée...



Le 14 juin 2024, l'élue au développement des services publics, M. BOSETTI, a envoyé aux représentants du personnel en CST (Comité Social Territorial) une réponse à la mobilisation des agents qui a eu lieu le 10 juin dernier.

Dans ce courrier, M. BOSETTI revient sur le contexte en soulignant l'intérêt de la note de service qui « *souhaite limiter les conséquences négatives pour les enfants et leurs familles lors des grève éparses* ».

Afin d'apaiser le climat social, le projet de délibération portant sur la continuité des services publics de l'éducation sera retiré de l'ordre du jour du conseil municipal du 27 juin 2024 tout en conservant des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents et la qualité du dialogue social.

Notre adjoint souligne que les organisations syndicales dont la CGT, avec ses 6 voix sur 15, lors de ce CST ont eu un vote unanimement défavorable et que les élus issus de la majorité municipale du CST ont longuement échangé avec une délégation d'agentes venue témoigner de leurs conditions de travail délétère, de la pénibilité et de la non reconnaissance de leurs métiers, mais aussi de l'usure professionnelle et du non remplacement de leurs collègues. Ce qui engendre encore un surcroit de travail. Même si les nombreux arguments des agentes ont convaincu nos élus, dans la suite du courrier, notre adjoint continue en affirmant « *qu'au vu de ces échanges, et du contexte politique au lendemain des élections européennes, ils (les élus de la majorité) ont souhaité disposer d'un temps de réflexion avec leurs collègues élu.es, et se sont abstenus sur le rapport* ».



Pour finir, notre adjoint, fait part de son souhait, que le préavis déposé par la CGT pour le 27 juin soit levé et termine par une invitation à ce que nous travaillions ensemble dès la rentrée à limiter les conséquences des grèves éparses, autrement dit l'administration n'a pas dit son dernier mot.

**Limiter le droit de grève, c'est croire que la grève est un plaisir, c'est casser la capacité de mobilisation et d'action des agents, c'est contraindre les salaires les plus faibles, souvent des femmes, à faire grève à la journée alors que les autres services peuvent la faire à l'heure.**

C'est un réel danger dans ce contexte de prise de pouvoir fasciste.

Comment lutterons-nous pour la défense de l'intérêt collectif et du service public ?

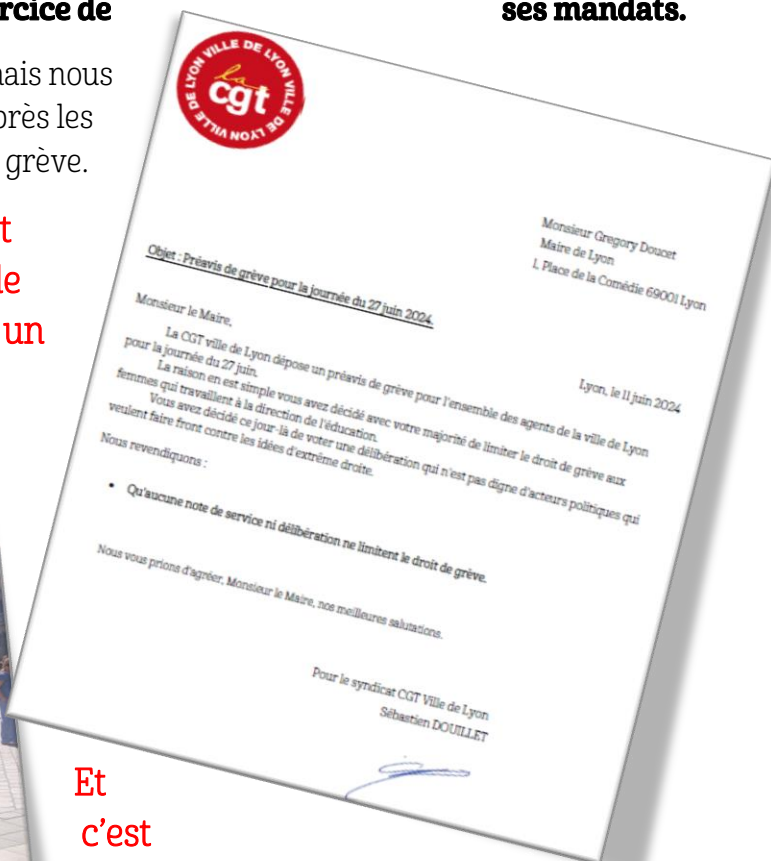
Certes, les enfants lyonnais iront bien à la cantine, mais dans quelles conditions ?

Pour nous ce n'est pas suffisant, et les promesses n'engagent que ceux qui les croient.

**Seule la CGT a déposé un préavis sur cette question et nous réclamons l'écriture d'un protocole d'accord, nous garantissant que cet « encadrement du droit de grève » ne sera pas remis à l'ordre du jour par cette municipalité dans l'exercice de ses mandats.**

Nous ne sommes pas contre discuter, mais nous n'accepterons ni aujourd'hui, ni dans l'avenir, ni après les élections législatives, la remise en cause du droit de grève.

**Nous voulons un véritable engagement écrit de l'exécutif en ce sens et nous serons de nouveau en négociation ce soir pour obtenir un protocole signé par l'administration.**



**Et c'est seulement à cette condition que la CGT lèvera son préavis !**